

—La Congrégation du Saint-Office vient de rendre, sur une question qu'on lui avait soumise, un jugement de grande importance et qui pourra être lu avec profit en beaucoup de pays et au Canada en particulier.

Voici l'expose de la pratique sur la licéité de laquelle on a consulté ce haut tribunal :

Sans vouloir faire aucun pacte avec le malin esprit, la personne en question adresse une prière au chef des milices célestes (probablement un archange ; je reproduis le cas tel quel) lui demandant de la faire entrer en communication avec l'esprit d'une personne déterminée. Ceci fait, elle prend une plume, s'apprête à écrire, et sa main qui se meut peu après l'avertit de la présence de l'esprit, qui répond à la demande qu'elle vient de formuler. Ces communications, ajoute-t-on, sont en conformité avec la foi et l'enseignement de l'Eglise sur la vie future, parlent de l'état où se trouve l'âme du défunt, du besoin qu'elle a de suffrages, se plaignent de l'ingratitude de ses proches, etc.

Le Saint-Office a répondu, le 30 mai 1898, que la pratique, *telle qu'elle était exposée, était illicite*, et le Souverain Pontife a approuvé cette décision.

Le correspondant de la *Croix* auquel nous empruntons ce document, le fait suivre des graves commentaires que voici :

La pratique des médiums écrivant se trouve, par le fait même, condamnée, et un catholique ne peut s'y livrer sans commettre une faute plus ou moins grave.

Cette façon de consulter les âmes des morts est très répandue ; c'est un des principaux moyens dont se sert le spiritisme pour faire des adeptes ou retenir ceux qu'il a déjà enlacés. Il n'y a rien de scientifique dans cette opération, uniquement due à l'action d'un esprit étranger dont on ne connaît ni la nature, ni les qualités morales et que l'on consulte d'une façon anormale.

Quand Dieu envoie une vision du ciel, il s'y prend de toute autre façon. Les âmes qui sont dans le Purgatoire n'apparaissent que très rarement et pour l'accomplissement de desseins dont Dieu seul a le secret. Les âmes des damnés subissent leur peine éternelle, et il ne reste plus, pour pouvoir entrer en communication avec nous, que ces malins esprits que saint Pierre décrit comme lions rugissants, tournant toujours autour de nous, cherchant quelqu'un à dévorer.

Ils se transformeront au besoin en anges de lumière, mais c'est pour mieux nous séduire, pour s'accréditer auprès de nous, et arriver plus facilement à leur fin qui est notre perte spirituelle. Il est dit du chef de ces esprits qu'il a été homicide dès le commencement, et il ne serait pas difficile de prouver que l'usage constant de ces pratiques, en mettant à part le danger suprême de la perte de la foi, conduit presque toujours au suicide ou à la folie.

L'Eglise nous avertit du danger, nous défend des pratiques dont elle connaît tout le péril, et nous devons lui être reconnais-